

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



04168906

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de NEUFCHATEAU,
le 26 NOV. 2004
jour de sa réception.
Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **Archéoscope Godefroy de Bouillon**

Forme juridique **ASBL**

Siège **quai des Saulx 14 6830 BOUILLON**

N° d'entreprise **478644223**

Objet de l'acte :

1) extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 29/10/2002

L'Assemblée Générale décide de modifier la constitution du conseil d'administration en fonction de l'article 21 des statuts et de nommer dix administrateurs, élus en vertu du pacte culturel et selon la méthode de la clef de D'Hondt.

Sont élus pour l'opposition :

Mme Poncin, rue du Château le Duc 48 à 6833 UCIMONT

M. Gourmet, rue de la Prison 3 à 6830 BOUILLON, né le 13/06/45 à Bouillon

M. Toussaint, rue des Champs 6 à 6830 BOUILLON, né le 09/03/50 à Bouillon,

M. Pierret, rue de la Pelle 9 à 6831 NOIREFONTAINE, né le 19/10/39 à Longlier

Sont élus pour la majorité :

M. Poncin, Vieille Route de France 66 à 6830 BOUILLON? né le 31/03/46 à Bouillon

M. Godfrin, rue des Serruriers 1 à 6830 BOUILLON, né le 26/09/41 à Bouillon

M. Denis, rue du Faucon 48 à 6832 CURFOZ, né le 09/02/58 à Bouillon

M. Defat, rue de la Sentinelle 60 à 6831 NOIREFONTAINE, né le 20/09/56 à Villers-la-Loue

M.F. Adam, rue de la Hêtraie, 5 à 6831 NOIREFONTAINE, né le 09/02/42 à Couthuin

M. Godart, rue du Culot 9 à 6831 NOIREFONTAINE né le 14/03/55 à Laforêt

2) extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/10/2002

1 Election du bureau exécutif .

Sont nommés président
à Laforêt

Vice-président :
20/09/56 à Villers-la-Loue

Trésorier
09/02/42 à Couthuin

Secrétaire
Bouillon

M. Godart, rue du Culot 9 à 6831 NOIREFONTAINE né le 14/03/55

M. Defat, rue de la Sentinelle 60 à 6831 NOIREFONTAINE, né le

M.F. Adam, rue de la Hêtraie, 5 à 6831 NOIREFONTAINE, né le

M Denis, rue du Faucon 48 à 6832 CURFOZ, né le 09/02/58 à

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Volet B - Suite

Le conseil d'administration donne au bureau élu toute délégation pour la gestion journalière de l'A S B L avec usage de la signature afférente à cette gestion, conformément à l'article 26 des statuts.

2 Le conseil d'administration nomme Jean-Louis de Wit, rue de la Tannerie 4 à 6820 SAINTE-CECILE, né le 19/10/57 à Kalima (Congo belge) membre du personnel de l'Archéoscope Godefroid de Bouillon comme chargé de mission, conformément à l'article 29 des statuts

3) extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28/07/2003

Conformément à l'article 4 des statuts, l'assemblée générale acte la démission de Mme Poncin, conseillère communale démissionnaire, et son remplacement par M. Dachy, rue des Hautes Voies 32 à 6830 BOUILLON, né le 25/08/64 à Bouillon, conseiller communal, comme membre et administrateur

4) extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/06/2004

L'assemblée approuve à l'unanimité les modifications statutaires proposées par le Conseil d'Administration soit :

préambule : remplacer :

« Conviennt, par les présentes, de constituer, entre eux, pour une durée illimitée, une A S B L. et de dresser dans les termes suivants les statuts de leur association conformément à la Loi du 27 06 1921 »
par

« Conviennt, par les présentes, de constituer, entre eux, pour une durée illimitée, une A.S.B.L. et de dresser dans les termes suivants les statuts de leur association conformément à la Loi du 27 06.1921, modifiée par la Loi du 2 mai 2002 »

article 2 : remplacer :

« Son siège social est établi sur le territoire de la Commune de Bouillon. Il est établi à 6830, Bouillon, Quai des Saulx, 14 »

par

« Son siège social est établi sur le territoire de la Commune de Bouillon. Il est établi à 6830, Bouillon, Quai des Saulx, 14, arrondissement judiciaire de Neufchâteau »

article 4 : remplacer :

« L'Association est composée de Membres Effectifs, de Membres Adhérents et d'Administrateurs de droit, personnes physiques ou morales »

par

« L'Association est composée de Membres Effectifs, au nombre minimum de trois, de Membres Adhérents et d'Administrateurs de droit, personnes physiques ou morales »

article 19 : remplacer

« L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'Association ou la modification des statuts que conformément aux articles 8 et 20 de la Loi du 27 06 1921 relative aux A S B L. »

par :

« L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'Association ou la modification des statuts que conformément aux articles 8 et 20 de la Loi du 27.06 1921 relative aux A S B.L. modifiée par la Loi du 2 mai 2002 »

1), article 26 : remplacer

« Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de l'Association, avec usage de la signature afférente à cette gestion, au Bureau exécutif composé du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier. Ces membres forment le Bureau exécutif. Le Bureau se réunit à date et heure fixes et, au moins, deux fois par mois. »

Par

« Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de l'Association, avec usage de la signature afférente à cette gestion, au Bureau exécutif composé du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier. Ces membres forment le Bureau exécutif. Le Bureau se réunit à date et heure fixes et, au moins, six fois par an »

(s) Guy Godart, Président

Guy Denis, Secrétaire

Déposé en même temps: statuts coordonnés